



Montreuil, le 19 décembre 2016

À tous les syndiqués CGT

Quelques informations sur le déroulement du scrutin.

Les salariés des TPE recevront leurs éléments de vote par la poste quelques jours avant le 30 décembre 2016. Ils pourront voter par internet à partir de cette date.

En suivant des éléments où vous pouvez avoir des renseignements supplémentaires, avec une adresse pour nous contacter sur tpe@cgt.fr .mais aussi les liens pour notre site tpe.cgt.fr le lien pour notre Facebook [tpe.cgt](https://www.facebook.com/tpe.cgt) et l'adresse dédiée du ministère

tpe@cgt.fr

<http://www.tpe.cgt.fr/>

<https://www.facebook.com/TPE-CGT-1679971305614732>

<https://election-tpe.travail.gouv.fr>

Vous trouverez en suivant un Extrait de l'arrêté du 25 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 4 mai 2016 relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés donnant le calendrier des élections.

CALENDRIER	OPÉRATION
décembre 2016	Envoi du matériel de vote aux électeurs
Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017	Déroulement du scrutin par internet
Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017	Période d'ouverture du vote par correspondance en métropole
Du 30 décembre 2016 au 20 janvier 2017	Période d'ouverture du vote par correspondance en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, en Guyane, à La Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte
Jusqu'au 27 janvier 2017	Réception des votes par correspondance
Du 31 janvier 2017 au 3 février 2017	Dépouillement et agrégation des votes par internet et par correspondance
3 février 2017	Publication des résultats TPE

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/25/ETST1634747A/jo/texte>

Pour Voter chaque salarié (e) concerné (e) suivra les instructions sur les documents reçus, pour autant si un (e) salarié(e) n'avait pas reçu ses éléments alors qu'elle ou il est bien inscrit sur la liste électorale, il ou elle pourra demander à récupérer ses éléments de vote en suivant les modalités sur le site <https://election-tpe.travail.gouv.fr>

Pour récupérer ses éléments de vote, l'électeur doit aller sur le site du ministère [élection-tpe.travail.gouv.fr] à la rubrique : comment voter.

À 1 votez sur internet ou à 2 votez par courrier, vous trouverez en fin de texte un écrit qui précise que si un salarié inscrit n'avait pas reçu le courrier d'information en septembre 2016 et/ou le courrier contenant le matériel de vote en décembre, sur ce site du ministère il pourra à nouveau renseigner l'adresse sur le passage indiqué : [ici](#) [en téléversant les justificatifs d'identité et de domicile]

Si le salarié n'avez pas reçu les éléments, mais qu'il soit inscrit [après vérification sur la liste électorale à suis-je bien inscrit].

Le salarié peut demander une réexpédition des éléments de vote à son adresse actuelle, pour ce faire il devra justifier de son identité et de son adresse, en suivant les consignes affichées sur le site du ministère.

Nous invitons chacun à **prendre connaissance des procédures** pour aider les électeurs qui seraient inscrits sur la liste électorale, qui n'auraient pas reçu ou qui auraient égaré leurs éléments de vote. Ces éléments seront réexpédiés à l'adresse [nouvelle] indiquée.

Des vidéos à regarder avec les salariés des TPE, avec des amis, en famille, ...

Notre vidéo de campagne :

<https://www.youtube.com/watch?v=dBULj4YOoQo>

Une vidéo qui a un franc succès réalisée par la CGT de la Vienne dans laquelle Elodie Ferrier s'adresse aux salarié-e-s des TPE (Gros « carton d'audience » de notre page Facebook TPE CGT)

Adresse de la vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=YxHsRyirQqM&feature=youtu.be>

Mais aussi des vidéos témoignages, de salarié-e-s des TPE:

Mathilde, libraire à Toulouse. <https://www.youtube.com/watch?v=lbCkFIPMleU&t=1s>

Laurent, plombier dans la construction. <https://www.youtube.com/watch?v=Obvzh2IWpT4>

Elles étaient serveuses dans un bar-tabac. <https://www.youtube.com/watch?v=KHYSr9h3LBk>

Bastien, carrossier-peintre. <https://www.youtube.com/watch?v=dEx9eOrqOV4>

Sandrine, assistante maternelle. <https://www.youtube.com/watch?v=LQpklwwAjlC>

Valère, jardinier, particulier employeur. https://www.youtube.com/watch?v=Rx_KDI14ehk

Alain, menuisier dans une TPE depuis 40 ans. <https://www.youtube.com/watch?v=ZlwWPIB5AIA>

Sylvie, secrétaire dans une TPE. <https://www.youtube.com/watch?v=LYYksAD69Ts>

Vous trouverez sur le site tpe.cgt.fr à la rubrique militant plusieurs documents écrits à reproduire.

Joyeuses fêtes.